



DROIT DES ÉTRANGERS

# Actualité du contentieux des étrangers

## Objectif

Le droit de l'entrée et du séjour des ressortissants étrangers est un contentieux marqué par des évolutions constantes tant législatives que réglementaires. L'objet de cette formation est de revenir, de manière ciblée, sur les principales évolutions contemporaines du contentieux des étrangers et sur la manière concrète dont le juge administratif ne cesse de se saisir de ces normes en les interprétant et en les précisant. Il s'agira également, à partir d'une exégèse de jugements rendus par les tribunaux et cours administratives d'appel, d'appréhender l'application concrète de ces règles de droit par le juge et d'apprécier l'existence de seuils caractérisant un droit au séjour des ressortissants étrangers.

## Thèmes abordés

Articulation entre les sources étrangères et nationales ; les principaux titres de séjour ; les mesures d'éloignement et la concurrence de procédures applicables ; les interdictions judiciaires du territoire français ; l'état d'urgence sanitaire ; les spécificités procédurales ; les perspectives d'évolutions du droit des étrangers.

## Programme détaillé

08h50

### Connexion des participants

09h00 - 10h00

#### I. Les procédures du contentieux des étrangers

- Les procédures urgentes
- La distinction entre les procédures 6 semaines et 3 mois
- Les assignations à résidence de longue durée pendant l'Etat d'urgence sanitaire

10h00 - 12h00

#### II. Le droit au séjour

- L'articulation entre les accords bilatéraux et le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Les parents d'enfant français
- Les conjoints de ressortissants français

- Les ressortissants étrangers dont l'état de santé fait obstacle à leur sortie du territoire
- Les admissions exceptionnelles au séjour et le pouvoir général de régularisation du préfet

12h00 - 13h00

#### III. Les mesures d'éloignement

- La concurrence de procédures applicables : remise à un Etat membre de l'Union européenne, obligation de quitter le territoire français et procédure Dublin
- L'interdiction judiciaire du territoire français

13h00

### Fin de la formation



Webconférence animée par

**Audrey Ghazi-Fakhr**

Magistrate administrative  
Tribunal administratif de Montreuil

Tarif : 390 €



Date  
25 juin 2021  
(9h00 - 13h00 en direct)



Durée  
6 heures \*  
\* 4 heures de webconférence en direct + 2 heures de validation des acquis à réaliser



Public  
Avocats, Juristes



Niveau  
Spécialisation



Lieu  
A distance





DROIT DES ÉTRANGERS

# Actualité du contentieux des étrangers

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
presentielles@pro-barreau.com

### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **390€ TTC**

Date et lieu de la formation : **le 25 juin 2021 de 09h à 13h par Webconférence**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

### Conditions générales de participation

#### Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

#### Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

#### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

#### Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiquées par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

